

DÉPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE 01300 PEYRIEU

☎ 04.79.42.00.14
Fax 04.79.42.00.90

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 mars 2015

Le 12 mars deux mil quinze, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Présents : Mmes Clapot Yolande, Fournier Carla, Gerbier Stéphanie, Gruselin Nathalie, Lemerre Chantal, Mrs Capitan Jacky, Yvon Clerc, Damers Philippe, Fournier Jean Michel, Girel Jean, Roche Laurent, Ravier Stéphane.

Absents excusés : Grostabussiat Lionel donne pouvoir à Mme Stéphanie GERBIER.
Bettant Maurice donne pouvoir à Jean GIREL,
Reveillard Suzanne donne pouvoir à J-M Fournier,

REPRISE D'OUVRAGE SUITE A AFFAISSEMENT PONT CHEMIN DES BROTTEAUX

Suite à l'affaissement du pont, des travaux doivent être envisagés, différentes entreprises sont contactées pour la rédaction de devis. Les travaux à prévoir sont : l'évacuation des tuyaux cassés, terrassement, remblaiement, mise en place de nouveaux tuyaux et de blocs roches en amont de l'ouvrage.

L'entreprise DUMAS TP serait retenue pour cette reprise d'ouvrage,
Le Maire demande au conseil de se prononcer,

Après délibération, le conseil municipal, accepte de faire réaliser les travaux précités pour la remise en état de ce pont,

Donne son accord pour l'offre présentée par l'entreprise DUMAS TP,
Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce projet.

RECUPERATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE :

Le Maire présente le détail du calcul de régularisation des frais de chauffage pour les locataires des appartements de la commune, pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Mode de chauffage	Locataires	Redevances 2014	Acomptes versés	Régularisation
FUEL	Muriel ANGELIER	498,13€	1080€	Trop perçu 581,87 €
	Michèle PILLOUX	672,25 €	1080 €	Trop perçu 407,75 €
GAZ	M.&Mme ARAUJO COSTA	908,12 €	1020 €	Trop perçu 111,88 €
	Huguette LEROY	1011,54 €	720 €	Dû 291,54 €

La régularisation pour 2014 intervient en début d'année 2015 après relevé des compteurs. Elle sera faite par voie de mandat ou titre selon qu'elle soit un « trop perçu » ou un « dû ». Une estimation est donc calculée pour provision, sur douze mois, par logement.

Mode de chauffage	Locataires	Acomptes mensuels
FUEL	Muriel ANGELIER	50,00 €
	Mme PILLOUX Michèle	55,00 €
GAZ	M.&Mme ARAUJO COSTA	75,00 €
	Mme LEROY	80,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ Donne son accord pour les calculs présentés suivant le détail ci-dessus,
- ✓ Autorise le Maire à encaisser ces sommes qui seront versées entre les mains du receveur municipal, Trésor Public de Belley

MISE A JOUR DE L'ALEA INONDATION DU RHÔNE

La direction départementale des Territoires avait porté à notre connaissance une mise à jour de l'aléa inondation du Rhône en octobre 2013.

Suite à un questionnement de la commune de Belley, les services de la direction départementale des territoires ont été amenés à réétudier le cas particulier des digues liées aux canaux de déviation situés à l'amont des usines de la Compagnie Nationale du Rhône.

Les cartes d'aléa ont donc été modifiées pour tenir compte d'une application différenciée de la bande sécurité de 100 mètres derrière les digues, selon leur situation. La carte jointe se substitue à la carte initialement prévue en octobre 2013.

Après avoir énoncé les informations suivantes, le maire demande au conseil de se prononcer sur ce nouvel aléa inondation du Rhône,

Le conseil municipal après délibération, décide d'approuver ce nouvel aléa inondation, et d'en tenir compte dans toutes les décisions d'urbanisme, dans l'élaboration du futur PLU, et tout ce qui concerne les abords du Rhône.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA MANCHE

Le maire avise le Conseil qu'une enquête publique est en cours concernant le ruisseau de la Manche qui alimente le Marais d'Archine.

En effet, le ruisseau s'infiltré dans le sol pour complètement s'assécher avant de traverser le Marais, et de ce fait, la faune et la flore typiques des lieux humides ont perdu leur diversité.

L'intervention prévue par le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes s'oriente, après consultation des propriétaires du Marais, vers des travaux d'étanchéité, à l'aide notamment d'argile, sur une longueur de 350 mètres consécutifs sur le ruisseau de la Manche. Ces travaux auraient le rôle de barrière entre le ruisseau et le sous sol, évitant les infiltrations et les assèchements prolongés du ruisseau. L'eau pourra ensuite s'écouler à travers le marais, permettant de résorber une partie des problèmes liés à son assèchement.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ce projet :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote en faveur de la restauration du ruisseau de la Manche, dit que la présente délibération sera transmise au commissaire enquêteur.

REVALORISATION DES TAXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revaloriser le montant de la redevance eau et assainissement. Compte tenu des travaux de renforcement de réseaux d'eau potable et l'extension du réseau d'assainissement dans les années à venir, ces dossiers sont susceptibles d'être subventionnés par le conseil général et l'agence de l'eau si la taxe sur l'eau potable est de 1,10 €/m³ et celle de d'assainissement est à hauteur de 1,00€/ m³.

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui la part du montant eau est de 0,80€/m³ et celle de l'assainissement de la commune est de 0,60€/m³

Considérant le montant de la taxe pour modernisation des réseaux de collecte appelé par le Conseil Général,

Considérant les investissements à réaliser en 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le montant de la taxe eau à 1,10€/m³ à compter du 01 Mai 2015, **fixe** le montant de la taxe d'assainissement à 1,00€/m³ à compter du 01 Mai 2015, **précise** que la perception de la redevance sera basée sur les consommations d'eau relevées par les services de la SOGEDO et sera repercutée sur la prochaine facture des abonnés au prorata de leur consommation à compter de la présente.

DEVIS STATION DE POMPAGE « FAY » et RESERVOIR « FAY »

Après demande de devis, la SOGEDO envoie une proposition pour la pose d'une télégestion à la station de pompage et une télégestion au réservoir de Fay.

Sont compris dans le devis : la télégestion, l'armoire électrique et ses composants, un réenclencheur automatique, le paramétrage des informations et alarmes, pour le réservoir : la télégestion, la sonde de niveau, les poires de niveau et les capteurs, le paramétrage des informations et alarmes.

Le total du devis représente un montant de 8 050.00€ Hors Taxes.

Après délibération, le conseil Municipal, vote en faveur du devis proposé, précise qu'un devis supplémentaire sera demandé pour l'accès au réservoir et qu'une demande de subvention sera faite ultérieurement.

TRAVAUX DE VOIRIE : Programme 2015

Sont prévus :

- ⑩ la Voie Communale 47 du Grand Chantemerle avec un reprofilage de la chaussée en enrobé pour un montant de 37 093, 67 € HT
- ⑩ la Voie Communale 24 impasse de la Conche/Fay avec un revêtement en bicouche pour un montant de 2 933,50 € HT
- ⑩ la Voie Communale 22 impasse de la poste avec un enrobé sur la partie haute et un caniveau grille en bas pour un montant de 9 022, 62 € HT
- ⑩ la Voie Communale 30 chemin du Crotelaz avec un revêtement bicouche pour un montant de 4 500€ HT
- ⑩ la Voie Communale 39 rue de chêne avec une reprise du bord de la chaussée en enrobé sur une largeur de 40 cm environ pour un montant de 3 181, 30 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

Litige GRANGIER : le maire explique que suite à de fortes pluies , la famille GRANGIER se plaint d'avoir son terrain inondé du fait de travaux réalisés par la SCI Nanthuys, les travaux auraient été entrepris sans poser de déclaration préalable. Le service juridique de la commune a été saisi et une déclaration de sinistre déposée. Une expertise a eu lieu, et le compte rendu de cette expertise signifie qu' aucune responsabilité ne peut être retenue envers la commune.

Temps d'Activités Périscolaires : Suite au coût des TAP, la commune souhaitait éventuellement revoir l'organisation autour de cette réforme. Après discussion, et consultation des parents, aucune modification n'a été apportée à l'organisation (en terme d'horaires) pour 2015-2016.

Demande de dérogation de M. Bernerd et Mme Boget : M. Bernerd et Mme Boget ont fait une demande de dérogation pour leur fille afin de pouvoir la scolariser dans une école d'une commune avoisinante, le conseil municipal ne souhaite pas donner un avis favorable à cette demande, la carte scolaire impose de respecter l'affectation prévue par le rectorat.

Dossiers d'urbanisme : Le Conseil municipal émet un avis favorable pour les dossiers de M. Vachot et M. Gay.

Location de la salle des jeunes : Après consultation, il a été décidé que la salle des jeunes ne serait pas proposée à la location.

Le Maire,
Jean GIREL

N°	Délibérations prises par le Conseil municipal
----	---

150301	Reprise d'ouvrage suite à affaissement pont chemin des brotteaux
150302	Récupération des frais de chauffage
150303	Mise à jour de l'alinéa inondation du Rhône
150304	Avis d'enquête publique : restauration du ruisseau de la manche
150306	Revalorisation des taxes eau et assainissement

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM- Prénom	Signature	Absent ou Pouvoir
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT		
Yvon CLERC		
Jacky CAPITAN		
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		
Jean-Michel FOURNIER		
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT		
Nathalie GRUSELIN		
Chantal LEMERRE		
Stéphane RAVIER		
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		